

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04652

Numéro SIREN : 814 872 685

Nom ou dénomination : A.P.S.I

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2018 sous le numéro de dépôt 1246

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.P.S.I				Néant ☐				
Adresse de l'entreprise 18 chemin De Paris 33770 SALLES								
Numéro SIRET* 8 1 4 8 7 2 6 8 5 0 0 0 1 5								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 10				Durée de l'exercice précédent* 				
				Exercice N clos le 30/09/2016				
ACTIF								
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2			
				Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012				
		Autres*	014	016				
	Immobilitisations corporelles*		028	24 597	030	1 572	23 025	
	Immobilitisations financières* (1)		040	170	042		170	
	Total I (5)		044	24 767	048	1 572	23 195	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
		Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 276	070	9 276		
		Autres* (3)	072	3 663	074	3 663		
	Valeurs mobilières de placement		080	082				
	Disponibilités		084	17 998	086	17 998		
	Charges constatées d'avance *		092	094				
Total II		096	30 937	098	30 937			
Total général (I + II)				110	55 705	112	1 572	54 133
PASSIF								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	20 000			
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)			131				
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136	(11 078)			
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142	8 921			
	Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	30 843			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	542			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169	633			
	Produits constatés d'avance			174				
Total III				176	45 211			
Total général (I + II + III)				180	54 133			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	30 843			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	24 767			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.P.S.INéant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
30/09/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210				
	Production vendue	biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
				217		218	37 822			
						222				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				224					
	Production immobilisée*				226					
	Subventions d'exploitation reçues				230					
	Autres produits				232	37 822				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	37 822		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
Variation de stock (marchandises)*				236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240						
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	13 439					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	154	244	154					
Rémunérations du personnel*				250	24 823					
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8 385					
Dotations aux amortissements*				254	1 572					
Dotations aux provisions				256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262						
		Total des charges d'exploitation (II)		264	48 375					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(10 552)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280					
	Produits exceptionnels (IV)				290					
	Charges financières (V)				294	440				
	Charges exceptionnelles (VI)				300	85				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(11 078)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314	11 078			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
Déductions	Entreprises nouvelles (44. series)	986		Zone franche urbaine (44. acties et acties A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdacties)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. acties)	981		Jeune entreprise innovante (44. series A)	989		Zones de revitalisation rurales (44. gendacties)	138		
	ZFA (44. gendacties)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	352		354	12 437
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1		Déficit col. 2	370	12 437

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.P.S.I

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2016, dont le total est de 54 133 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 11 079 euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, recouvrant la période du 01/12/2015 au 30/09/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 359 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

 Immobilisations

IMMOBILISATIONS CADRE A

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations : Réévaluations	Augmentations : Acquisitions
CADRE A			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immos incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Instal. générales, agenc. et aménag. constru			
Installations tech., matériel et outillage indust			2 305
Installations générales, agenc. et aménag. di			
Matériel de transport			20 877
Matériel de bureau et informatique, mobilier			1 416
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
			24 698
Immobilisations financières			24 598
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			170
Prêts et autres immobilisations financières			
			170
TOTAL GÉNÉRAL (I+)			24 768

 Immobilisations
IMMOBILISATIONS CADRE B

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
CADRE B				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres postes d'immos incorporelles (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. gén. agenc., aménag., constr.				
Instal. tech., matériel et outillage industriel				
Matériel industriel			2 305	
			2 305	
Instal. générales, agencemts et aménag.				
Matériel de transport				
Matériel de transport			20 877	
			20 877	
Matériel de bureau et info. mobilier				
Matériel informatique			1 416	
			1 416	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			24 598	
Immobilisations financières				
Particip. évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Titres immobilisés (droit propriété)			170	
			170	
Prêts et autres immos financières				
Total IV			170	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)			24 768	

Amortissements

CADRE A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Prais d'établissement et de develop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles : (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagemen				
Install. techniques, matériel et outillage ind		171		171
Install. générales, agencements et aména				
Matériel de transport		1 200		1 200
Matériel de bureau et informatique , mobili		202		202
Emballages récupérables et divers		1572		1572
Total III		1572		1572
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		1 572		1 572

 Tableau détaillé amortissements

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Eléments amortis selon mode linéaire		1 572,21	1 572,21
Dotations de l'exercice		1 572,21	1 572,21
Ventilation des diminutions			

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 276	9 276	
Autres	3 664	3 664	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	12 940	12 940	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	30 843			30 843
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	543	543		
Dettes fiscales et sociales	13 193	13 193		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	633	633		
Produits constatés d'avance				
Total	45 212	14 369		30 843
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	-30 843			
(**) Dont envers les associés	633			

Capital social et charges à payer

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	2 000			2 000

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	30/09/16
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes provis. pr congés à payer	2 177
Charges sociales s/congés à payer	849
Taxe professionnelle CAP	154
	3 181
Autres dettes	
TOTAL GENERAL	3 181

Produits à recevoir et Charges constatées d'avance

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	30/09/16
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Clients - factures à établir	9 276
	9 276
Autres créances	
Valeurs mobilière de placement	
Disponibilités	
Total général	9 276

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	30/09/16
Charges constatées d'avance	
Total général	

A.P.S.I

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000.00 €

Siège social : 18 chemin de paris

33770 SALLES

814 872 685 RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JANVIER 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant notre premier exercice social clos le 30 septembre 2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours de cet exercice.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan :

BILAN Durée	30/09/2016 10 mois
BILAN ACTIF	
Immobilisations corporelles	23 026
Immobilisations financières	170
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 196
ACTIF CIRCULANT	
Clients et comptes rattachés	9 276
Autres créances	3 664
Créances	12 940
Disponibilités	17 998
Disponibilités hors charges constatés d'avance	17 998

TOTAL ACTIF CIRCULANT	30 938
TOTAL ACTIF	54 133
BILAN PASSIF	
CAPITAUX PROPRES	
Capital social	20 000
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 079
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	8 921
AUTRES FONDS PROPRES	
Emprunts et dettes financières diverses	30 843
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	543
Autres dettes	13 826
TOTAL DETTES	45 212
TOTAL PASSIF	54 133

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaires :

COMPTE DE RESULTAT		%
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	37 823	100.00
Coût des achats et charges externes	13 440	35.53
Valeur ajoutée	24 383	64.47
Impôts, taxes et versements assimilés	154	0.41
Charges de personnel	33 209	87.80
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-8 980	23.74
Dotations aux amortissements et provisions	1 572	4.16
Autres charges	1	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 553	27.90
Résultat financier	-441	1.17
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-10 994	29.07
Résultat exceptionnel	-85	0.23
RESULTAT NET COMPTABLE	-11 079	29.29

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 37 823 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 48 375 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 1 572 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales s'élève à 33 209 €, pour un effectif moyen de 1 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à -10 553 €.

Le résultat financier, d'un montant de -441 € permet de dégager un résultat courant avant impôt de -10 994 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -85 €.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -11 079 €, représentant 29.29 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

S'agissant du premier exercice social, les résultats présentés ne doivent pas être interprétés comme réellement significatifs de notre activité, compte-tenu de la prise en charge des frais inévitables de démarrage et de lancement.

En fonction des premiers résultats obtenus depuis le début de l'exercice en cours et des moyens mis en œuvre, nous pouvons espérer que le prochain exercice verra se concrétiser nos efforts et permettra de dégager une marge bénéficiaire à la hauteur de nos objectifs initiaux.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de 11 078.59 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à -11 078.59 €
au compte "Report à Nouveau"

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée, soit avant le 25 mai 2017.

Dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

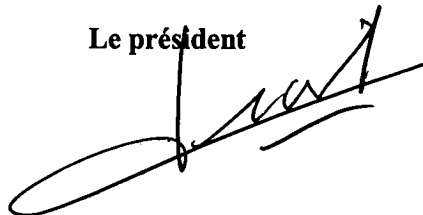
Reprise des engagements avant immatriculation

Conformément aux dispositions de l'article L.210-6 du Code de commerce, nous vous proposons de reprendre les actes et engagements réalisés ou souscrits au nom et pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, dont l'énumération figure dans l'état ci-annexé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



A.P.S.I

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000.00 €

Siège social : 18 chemin de paris

33770 SALLES

814 872 685 RCS

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JANVIER 2017

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Saint', written over a horizontal line.



A.P.S.I

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000.00 €

Siège social : 18 chemin de paris

33770 SALLES

814 872 685 RCS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN **DATE DU 25 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept,

et le vingt-cinq janvier, à quatorze heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 15 janvier 2017.

la société SAS KER-GRIMAL, représentée par son représentant légal Chrstophe GRIMAL, préside la séance en sa qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent actions sur les 2 000 actions composant le capital,.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président et au directeur général,
- Affectation des résultats,
- Constatation de ce que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,
- Pouvoirs pour formalités,

- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2016, s'élevant à 11 078.59 €, de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à -11 078.59 €
au compte "Report à Nouveau"

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée, soit avant le 25 mai 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

Conformément à l'article L.210-6 du Code de commerce, l'assemblée générale ratifie les actes et engagements réalisés ou souscrits au nom et pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal, lesquels engagements, ainsi repris par la société, sont réputés avoir été réalisés dès l'origine par cette dernière.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

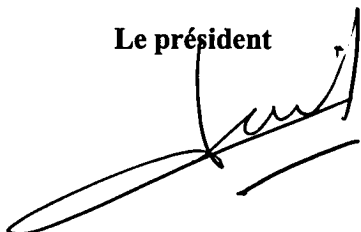
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

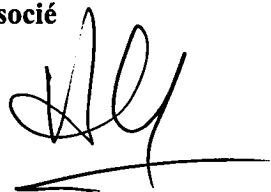
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Un associé

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'A' and 'G' followed by a horizontal line.

A.P.S.I

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000.00 €

Siège social : 18 chemin de paris

33770 SALLES

814 872 685 RCS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2016, s'élevant à 11 078.59 €, de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à -11 078.59 €
au compte "Report à Nouveau"

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée, soit avant le 25 mai 2017.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME RESOLUTION

Conformément à l'article L.210-6 du Code de commerce, l'assemblée générale ratifie les actes et engagements réalisés ou souscrits au nom et pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal, lesquels engagements, ainsi repris par la société, sont réputés avoir été réalisés dès l'origine par cette dernière.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. J. J. J.', written diagonally across the page.